



Aptitude à la conduite. Normes minimales relatives à l'aptitude physique et psychique à la conduite d'un véhicule à moteur.

Ce document pratique est destiné au corps médical. 51 p.

Thème:

Aptitude médicale à la conduite ^[1]

Aptitude à la conduite ^[2]

Date du document:

Lundi Mars 23 1998

Visibilité du contenu de groupe:

Use group defaults

Résumé:

Belgique. Le CARA a été désigné, par arrêté ministériel du 27 mars 1998, comme le centre chargé de déterminer l'aptitude à la conduite de personnes présentant un trouble fonctionnel physique et/ou psychique. Le médecin qui décèle un tel trouble chez un patient est tenu de renvoyer celui-ci au CARA. Ce document pratique est destiné au corps médical.

Auteur(s):

CARA - Centre pour l'évaluation de l'aptitude à la conduite et adaptation des véhicules (IBSR - Institut belge pour la sécurité routière)

Fichier(s) :

-  [aptitude_medicale_conduite_cara_be_1998.pdf](#) ^[3]

[Retour à la base documentaire](#) ^[4]
